

04-20

Loi n°04-20 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

ABROGE

ABROGATION_CONFIRMEE — loi 24-04, article 91

Dernière vérification documentaire : 29/09/2026. La date ne certifie pas une consolidation exhaustive.

Identification	Valeur
Type / autorité	Loi / Présidence de la République
Signature / publication	2004-12-25 / 2004-12-29
JORADP / pages PDF	84 / 2, 13
Entrée en vigueur	Non confirmée

Objectif et résumé

Ancien cadre des risques majeurs, expressément abrogé par l'article 91 de la loi 24-04. Ses textes d'application bénéficient d'une disposition transitoire.

Champ d'application

Champ précis à confirmer dans le texte officiel et ses modifications.

Obligations et articles examinés

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Inspections et périodicités

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Formations et compétences

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Registres et documents

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Exigences techniques, essais et étalonnage

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Textes associés

Parent : Non établi. Applications : Non recensées. Modifications : Non recensées. Abrogé par : 24-04.

Normes associées

Aucun rattachement obligatoire à une norme particulière confirmé pour cette fiche. Consulter le registre des normes ; ne pas confondre bonne pratique et obligation légale.

Interprétation HSEQ

Vérifier l'applicabilité au site, réunir les preuves pertinentes et confronter cette fiche aux textes modificatifs.

Source et traçabilité

Texte PDF et sommaire

<https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2004/F2004084.pdf>

Cette synthèse constitue un outil d'assistance HSEQ. Le texte réglementaire officiel reste la référence juridique faisant autorité.